



RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS  
EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre et les orientations du projet de territoire de l'Agglomération

Conseil d'Agglomération du 11 janvier 2022

## SOMMAIRE

### RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE : La mise en œuvre et orientations du projet de territoire

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | Propos introductifs au rapport relatif aux orientations en termes de développement durable....                     | 4  |
| II.  | POUR VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POUR GAGNER EN AUTONOMIE ...  | 6  |
| 2.1  | ... Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité .....                             | 6  |
| 2.2  | ... Favoriser l'économie circulaire et optimiser les ressources locales.....                                       | 8  |
| 2.3  | ... Favoriser le développement des énergies renouvelables et encourager la maîtrise de la demande en énergie ..... | 9  |
| III. | POUR RENDRE L'AGGLOMERATION ACCUEILLANTE ET INNOVANTE POUR BIEN Y VIVRE .....                                      | 11 |
| 3.1  | ... Agir pour un territoire qui attire de nouvelles populations .....  | 11 |
| 3.2  | ...S'affirmer comme un territoire d'opportunités et de conquêtes pour les entreprises .....                        | 13 |
| 3.3  | ... Renforcer la vocation et la dynamique touristique du territoire .....  | 14 |
| 3.4  | ...Agir sur l'image et le fonctionnement de l'agglomération.....   | 15 |
| IV.  | POUR AGIR AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AUDACIEUX, CREATIF ET INNOVANT ...                              | 17 |
| 4.1  | ...Soutenir l'économie productive : l'économie de la mer et l'agriculture en priorité.....                         | 17 |
| 4.2  | ... Développer la formation en lien avec les filières existantes et en devenir.....                                | 18 |
| 4.3  | ... Préserver et développer une économie de proximité et solidaire.....  | 19 |
| V.   | POUR OFFRIR UN SERVICE EQUITABLE ET DE QUALITE A L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE .....                      | 22 |
| 5.1  | ... Développer les cultures .....  | 22 |
| 5.2  | ... Améliorer l'accès aux soins et à la santé .....  | 23 |
| 5.3  | ... Des services adaptés tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire.....                                 | 23 |
| VI.  | POUR FAVORISER UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET SOLIDAIRE DE NOTRE TERRITOIRE  | 26 |
| 6.1  | ... Améliorer la mobilité sur le territoire.....   | 26 |
| 6.2  | ... Lutter contre la fracture numérique et développer les usages du numérique .....                                | 27 |
| 6.3  | ... Un développement basé sur un nouveau dialogue urbain/rural .....   | 28 |

## PREAMBULE

---

*L'agglomération Guingamp-Paimpol a fait le choix d'élaborer un projet de territoire très ambitieux, qui fait du développement durable la condition impérative de son action.*

*La réglementation prévoit que les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable, en amont du débat d'orientation budgétaire, il vous est ici proposé de présenter ce rapport en cohérence avec le rapport d'orientations budgétaires.*

*Ces deux parties demanderont néanmoins une délibération spécifique afin de bien acter de la tenue de débats relatifs aux deux sujets.*

## I. Propos introductifs au rapport relatif aux orientations en termes de développement durable

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 impactant les vies personnelles, professionnelles, individuelles et collectives. L'agglomération s'est mobilisée pour assurer ses missions de service public : l'organisation de travail des services a su s'adapter, si des équipements ont été fermés, l'agglomération a su répondre à des accueils de publics prioritaires, venir en renfort et en solidarité d'autres missions.

Parallèlement, l'agglomération a structuré sa mobilisation, pour répondre aux besoins de solidarités avec les communes et avec les acteurs économiques et associatifs. Elle s'est adaptée pour soutenir l'activité économique, et maintenir un investissement public indispensable.

Désormais, il nous faut engager les actions d'un avenir durable. Etre acteur de la relance économique comme du soutien, impératif, à l'emploi, condition sine qua non de la cohésion de notre société. Notre projet de territoire a pleinement intégré ces priorités.

Pour être à la hauteur des enjeux, nous devons travailler encore plus étroitement ensemble, agglomération, communes, services de l'Etat et partenaires régionaux et départementaux, acteurs économiques, associatifs, citoyens.

Mais comment l'agglomération peut-elle ou doit-elle être présente dans ce contexte inédit, au titre de la relance et de soutien à l'économie, et plus largement en soutien à la société. A cet égard, en quoi l'agglomération est-elle utile et nécessaire ? Comment, agglomération et communes peuvent-elles agir de concert, chacune dans leurs responsabilités et compétences, mais en travaillant ensemble sur les sujets et projets nécessaires au territoire ? Quelles sont nos missions prioritaires ? Sur quelles priorités devons-nous mobiliser nos forces, en termes de services aux publics comme en termes d'investissements ?

Ce sont là les questions qui nous sont posées à l'occasion de ces orientations budgétaires.

Cette nécessaire adaptation de notre projet, de nos missions, va également interroger nos capacités de faire. Le contexte inédit dans lequel nous nous trouvons, collectivement, nous oblige à nous saisir de questions fondamentales :

- Sur notre capacité financière, en réinterrogeant nos règles de gestion de l'agglomération – c'est le sens du rapport relatif aux orientations budgétaires et financières.
- Sur l'exercice même de nos compétences et de nos missions – c'est cette réflexion qui s'ouvre ici avec le rapport relatif au développement durable et à la mise en œuvre de notre projet de territoire.

### Le contexte réglementaire

Depuis 2011 (loi Grenelle II), les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable, en amont du débat d'orientation budgétaire, avec l'objectif de **renforcer l'intégration du développement durable dans leur fonctionnement et dans les politiques qu'elles mènent**, et d'**éclairer le débat sur les orientations et les programmes à envisager pour améliorer cette situation**.

Cette démarche doit s'opérer au regard des **cinq finalités du développement durable** :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

Le rapport s'intéresse **aux actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité**, ainsi qu'**aux politiques publiques, aux orientations et aux programmes mis en œuvre sur son territoire**.

Un **examen transversal et concerté des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites** permet d'analyser les processus de gouvernance et d'aider la collectivité à définir ses orientations stratégiques et budgétaires, remettant ainsi en question les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, des finalités du développement durable et des ressources financières du territoire.

## La démarche de développement durable au cœur du projet de de l'agglomération

---

Du fait de la création de l'agglomération au 1er janvier 2017, celle-ci ne dispose pas d'outil de type agenda 21. Le Président et les élus communautaires ont cependant souhaité engager une démarche volontariste afin de promouvoir le développement durable et l'excellence environnementale. Cette volonté s'est traduite par :

- la validation d'un projet de territoire ambitieux et basé sur l'excellence environnementale,
- le lancement d'un Plan climat air énergie territorial dès l'automne 2018.

Le rapport sur le développement durable propose de faire le bilan des actions menées en 2021 et des orientations pour l'année à venir. Il ne vise pas l'exhaustivité mais cherche à être le plus représentatif possible de la politique de développement durable portée par l'agglomération.

Cette action forte de l'agglomération s'est traduite très explicitement dans le projet de territoire, validé lors du Conseil communautaire d'août 2019, avec une vision portée jusqu'en 2030. Le projet de territoire s'articule autour de 5 grandes ambitions déclinées en 16 objectifs, dans une perspective de développement durable :

### I. Viser l'excellence environnementale pour gagner en autonomie

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité
2. Favoriser l'économie circulaire et encourager le recyclage des déchets
3. Développer les énergies renouvelables et augmenter les économies d'énergie

### II. Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre

1. Agir pour un territoire qui attire de nouveaux ménages
2. S'affirmer comme un territoire d'opportunités et de conquêtes pour les entreprises
3. Renforcer la vocation et la dynamique touristique du territoire
4. Agir sur l'image et le fonctionnement de l'Agglomération

### III. Agir au service d'un développement économique audacieux, créatif et innovant

1. Soutenir l'économie productive : l'économie de la mer et l'agriculture en priorité
2. Développer la formation en lien avec les filières existantes et en devenir
3. Préserver et développer une économie de proximité et solidaire

### IV. Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire

1. Développer les cultures
2. Améliorer l'accès aux soins et à la santé
3. Des services adaptés tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire

### V. Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

1. Améliorer la mobilité sur le territoire
2. Lutter contre la fracture numérique et développer les usages du numérique
3. Un développement basé sur un nouveau dialogue urbain/rural

Cette approche très transversale témoigne de l'ambition forte de l'agglomération en termes de développement durable. Ainsi, il est proposé de reprendre cette nomenclature pour présenter le rapport de développement durable de notre agglomération à l'occasion de ce débat d'orientations.

### 2.1 ... Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité

#### Des objectifs issus de nos stratégies :

- 2026: Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10% de consommation d'énergie ; -21% de GES ; production d'ENR de 551 GWh)
- 2030: Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -10% de consommation d'énergie et de GES par la recherche de « sobriété »
- **15 km de bocage replanté par an**
- **Atteinte du « 0 artificialisation nette » à horizon 2050**
- Développement de la capacité de séquestration carbone du territoire, dans la perspective du « 0 émissions nettes »
- Réduction de la consommation foncière et du taux d'imperméabilisation des sols
- Finalisation de l'étude GEMAPI, sensibilisation des habitants et usagers aux risques et aux effets du changement climatique
- Anticiper l'évolution des milieux naturels
- **2026: Réduction des prélèvements en eau de 6%**
- **2026: 100% des communes en 0 phyto, et 30% des habitants sensibilisés à la gestion de l'eau**
- 2026: 100% des professionnels de la gériatrie sensibilisés à la gestion des vagues de chaleur, développement d'au moins une campagne de sensibilisation sur les risques sanitaires liés à l'environnement (qualité de l'air, canicule, etc.)
- Politique de fonds de concours : Fiche action 6 Opérations visant à préserver l'environnement

*Concernant la biodiversité, l'éducation à l'environnement et la qualité de l'air*, l'agglomération a mis en œuvre, en 2021 :

- un programme scolaire d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce dispositif est destiné aux 250 classes du territoire (publiques et privées), lesquelles bénéficient gratuitement d'une animation chacune et d'un transport en bus pour 2 classes. L'objectif est double :
  - faire connaître le patrimoine naturel du territoire aux enfants qui le feront découvrir à leur tour à leurs parents pour une prise de conscience du potentiel précieux à préserver,
  - faire travailler ensemble les acteurs pour une montée en puissance de cette économie associative.
- Sa présence au sein de 4 Maisons de l'environnement (2 Maisons avec le label « Maison Nature » délivré par le Département : le Centre Forêt Bocage (CFB) à La Chapelle Neuve, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) à Belle-Isle-en-Terre ; le Palacret à Saint-Laurent et la Maison de l'Estuaire à Plourivo) permettant une mise en réseau unique du Nord au Sud du Territoire. En 2021, l'étude globale sur les modes de gestion de ces sites a permis de proposer un nouveau mode de gestion au CRIR en partenariat avec l'association « eau et rivières » qui y assure les animations,
- Des actions de recensement et de réhabilitation du bocage, comme de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides,
- Une adhésion au réseau Air Breizh permettant de disposer d'indicateurs sur la qualité de l'air,
- Le portage administratif et budgétaire du SAGE Argoat Trégor Goëlo.

## Nos orientations pour 2022 :

- Un atlas de la biodiversité,
- Une mise en réseau de l'ensemble des associations environnementales,
- La poursuite de la réflexion sur les modes de gestion des sites de la maison de l'Estuaire et du Palacret,
- La prise en compte de l'enjeu spécifique de la qualité de l'air dans le cadre de notre plan climat.

## *Concernant la ressource en eau, l'agglomération a mis en œuvre en 2021 :*

- Des investissements importants sur les réseaux « Eau potable et Assainissement » (par exemple : projet de modernisation du dispositif de production d'eau potable du Moulin Bescond à Yvias), à hauteur de 10,3 M€
- Des études spécifiques à la reconquête de la qualité de l'eau en Baie de Paimpol avec l'étude de vulnérabilité des profils conchylicoles et de pêche à pieds professionnels
- la poursuite des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement afin de définir les orientations de la politique de l'eau dans les prochaines années,
- La compétence des eaux pluviales urbaines, effective depuis 2020, mais qui doit encore se décliner en lien étroit avec les communes.

### **ENJEU 2022 – L'EAU**

Les budgets eau et assainissement sont parmi les plus importants pour l'agglomération. Et les enjeux à venir sont essentiels. Il s'agira notamment :

- De répondre aux obligations de l'agglomération et aux besoins de développement du territoire : partage de la ressource (étude HMUC) et excellence environnementale (assainissement)
- Définir un mode de gestion adapté aux enjeux de solidarité et d'équité pour les usagers
- Définir une trajectoire quant au prix de l'eau et de l'assainissement permettant d'investir dans les prochaines années sans altérer la solvabilité des budgets
- Définir le niveau de la part des usages industriels
- Adapter les ressources au niveau de service souhaité, en termes de performances, de volumes d'investissement, de gestion du patrimoine, et de définir les modalités d'exercice de cette compétence majeure
- De définir en conséquence une vision financière à long terme
- Enfin, de poursuivre, en 2022, des investissements importants, pleinement inscrits dans la relance économique, mais nécessitant probablement un recours important à l'emprunt

## Nos orientations pour 2022 :

- Un soutien aux actions liées à la réduction de la consommation de l'eau par un financement incitatif, des formations et des actions.
- L'amélioration de la connaissance patrimoniale de nos réseaux humides (eau potable, assainissement et eaux pluviales) avec une campagne de numérisation de ces réseaux et d'intégration au SIG (Système d'Information Géographique). Cette connaissance contribuera à la réalisation des études de schémas directeurs, études liées à la ressource et études stratégiques préalables à la définition d'un plan pluriannuel d'investissements.

## *Concernant la gestion des espaces naturels,*

Les évolutions réglementaires induites par la loi MAPTAM ont entraîné des prises de compétences obligatoires de l'agglomération (gestion de l'eau et des milieux aquatiques, prévention contre les inondations GEMAPI). Le mode d'exercice de ces compétences (maîtrise d'ouvrage de la collectivité ou transfert de compétences et de moyens à un autre échelon) a constitué un sujet de discussion important en 2019 et 2020, cadrant l'action publique pour les années à venir. L'année 2021 a permis de mettre en œuvre les premières actions sur la compétence.

# Rapport

Nos actions en 2021 ont par ailleurs porté sur plusieurs dimensions :

- L'animation des sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo » et « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères », en mettant en œuvre les actions inscrites aux Documents d'Objectifs de chacun des sites, en concertation avec toutes les parties prenantes (Etat, collectivités, associations...),
- La gestion de 3 sites du Conservatoires du Littoral : la forêt de Penhoat-Lancerf à Plourivo, l'anse du Ouern à Ploubazlanec (entre l'Arcouest et Loguivy) et des falaises du Goëlo à Plouézec (entre l'anse de Bréhec et la pointe de Bilfot),
- 1 contrat Natura 2000 déposé pour la restauration des landes et des prairies de Penhoat,
- Les études de finalisation des ouvrages de prévention des inondations (PI),
- Les travaux importants sur les milieux aquatiques et la continuité écologique : vallée de Cadolan, site du Lieutenant...
- La campagne de sensibilisation « Eau la la c'est beau la mer »

Nos orientations pour 2022 :

- Des démarches de planification (animation du SCoT et finalisation du PLUi) qui prennent en compte l'exigence de sobriété foncière (densification foncière, lutte contre l'étalement urbain...),
- Une mise en valeur des paysages et patrimoines, socles d'attractivité et donc de développement,
- Mettre en œuvre la compétence « PI » (Protection des Inondations) avec le classement des ouvrages et les travaux associés.

## 2.2 ... Favoriser l'économie circulaire et optimiser les ressources locales

### Des objectifs issus de nos stratégies :

- 2026: Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur « Déchets » : -1,8% de GES
- 2026: Contribution à l'objectif global de baisse de la consommation d'énergie : -10%
- **2030: Baisse des tonnages collectés de 3,1% (tous types de déchets confondus)**
- Contribution à la baisse de la pollution diffuse (diminution des dépôts sauvages, de l'utilisation des objets jetables, etc.)
- 2030: Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs Tertiaire et Industrie : respectivement -31% et -21% de consommation d'énergie ; -45% et -46% de GES
- **2050: 100% des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété** ; 100% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés ; 100% du fioul industriel et tertiaire substitué
- **Développement des filières de l'économie circulaire et diminution de la quantité de déchets produits**
- Projet de chaufferie en économie circulaire avec réseau de chaleur urbain et réseau de vapeur industrielle : d'ici 2050, production de 60 GWh par le projet

*Concernant les filières de recyclage et de collecte pour une gestion performante des déchets*, l'agglomération a poursuivi les actions engagées, notamment concernant

- Le réseau des déchèteries et l'homogénéisation des filières de tri
- Le développement sur le territoire d'ambassadeurs du tri
- La réalisation de nombreuses animations et sessions de sensibilisation
- La poursuite des études de faisabilité d'une chaudière industrielle et d'une usine de chaleur sur le secteur de Guingamp.
- L'élaboration d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- La poursuite du travail de dialogue avec le SMITRED, afin de construire une vision et un projet commun (partagé avec LTC).

L'année 2021 a été marquée par ailleurs par l'organisation de la collecte sur le sud de l'agglomération.

Du point de vue de la fiscalité, cette année aura été marquée par le passage à la TEOM de l'ensemble du territoire et la mise en œuvre de la première étape de lissage.

## Nos orientations pour 2022 :

- Un encouragement au tri et une augmentation de la réutilisation et du réemploi
- Des ressourceries-recycleries sur les pôles urbains
- Encourager l'engagement des industriels dans une économie circulaire
- Poursuivre les travaux de réflexions concernant la réponse à apporter en termes de production d'énergie locale pour gérer une ressource aujourd'hui non valorisée, le bois traité
- Afin d'accélérer sur le territoire le développement de l'économie circulaire et de la composante locale de l'économie, une étude-diagnostic est engagée.

## 2.3 ... Favoriser le développement des énergies renouvelables et encourager la maîtrise de la demande en énergie

### Des objectifs issus de nos stratégies :

- **Fonds de concours alimenté par le produit des IFR: 800 000€ IFR pour financer des actions liées à la transition énergétique d'ici fin 2022**
- **Émissions de GES : -71% en 2050**
- Production locale d'ENR: équivalente à 85% de la consommation
- Consommation d'énergie: -47% en 2050
- En 2030, 33% du parc tertiaire rénové à un niveau moyen équivalent au BBC rénovation
- 2026: Atteindre 40% de la production de logements « à partir de l'existant » (reconquête de la vacance...); 1885 logements dont 675 « à partir de l'existant »
- 2026: Installation d'une borne GNV sur le territoire; Contribution aux objectifs de diversification et de substitution des motorisations thermiques : 10% d'électriques, 15% d'hybrides, 7% de GNV/BioGNV, 68% de thermique
- 2026: 12% du parc résidentiel rénové et 95% du fioul domestique substitué
- **2030: 26% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué**
- **2022-2025: déploiement d'une maison de l'habitat et de l'énergie**
- 2026: 50% de réduction de la consommation d'énergie par logement réhabilité
- 2050: 100% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué
- Faciliter la réhabilitation de 40 logements par an, prime conditionnée au gain (35 à 50%) – 36 logements en propriété de l'agglomération et 300 environ en propriété des communes
- **2050: 40 réseaux de chaleur bois**

*Concernant le climat et l'énergie*, l'année 2019 avait été marquée par le démarrage du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Ainsi que le prévoit la LCVTE (loi de transition énergétique pour la croissance verte), l'agglomération a délibéré en avril 2021 sur l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial. Le PCAET a retenu trois objectifs globaux suivants :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la LCVTE pour 2015, la Stratégie Nationale Bas Carbone et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- L'adaptation du territoire au changement climatique,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Dans le cadre de la compétence Energie, l'agglomération a également porté les actions suivantes :

- Poursuite de l'étude de faisabilité pour une chaufferie industrielle en économie circulaire et concertation avec les acteurs industriels,
- Etude de la qualité de l'air avec Air Breizh sur Bellevue (St Agathon),

# Rapport

- Deuxième édition du programme *Le climat change. Et moi ?* lauréat de l'Appel à projet Ambition Climat pour la mobilisation et la participation citoyenne à la transition écologique :
  - o Emergence et coordination d'un évènement communautaire dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable avec la société civile ;
  - o Animation d'un réseau d'acteurs de la transition dans le cadre de la convention avec l'association Cohérence
- Poursuite de l'expérimentation sur le gaz porté en accompagnant la phase de test d'un prototype de liquéfaction du gaz naturel,
- Accompagnement de la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté en bois bocage sur une commune du territoire,
- Eco-défi en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour accompagner les TPE dans la transition écologique,
- Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagée pour développer l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Enfin, l'agglomération a engagé une étude de « Planification énergétique » avec un projet d'optimisation des implantations éoliennes en redimensionnement.

## Nos orientations pour 2022 :

Le principal objectif pour 2022 est de mettre en œuvre la concertation publique du Plan Climat dans le courant du premier semestre afin de renforcer la contribution des partenaires et de la société civile dans la mise en œuvre du programme. S'ensuivra une phase de validation par l'Etat qui dure environ 11 mois. La finalisation du PCAET et son édition sont donc prévues pour 2023.

Les projets inscrits au programme de 2022 :

- Organisation de la 3eme édition du *Le climat change. Et moi ?* et le réseautage des acteurs de la transition,
- Poursuite de l'étude de la qualité de l'air avec Air Breizh sur le secteur de Guingamp / Saint Agathon en amont du projet de chaufferie industrielle,
- Mise en place d'une offre de service pour accompagner la population dans la mise en œuvre de la rénovation énergétique des logements,
- Accompagnement des communes par l'agglomération avec le conseiller en économie partagée,
- Etude de faisabilité technico-économique pour une alimentation de la SEAP d'Yvias par énergie éolienne,
- Finalisation de l'étude de planification énergétique pour la filière éolienne.

Par ailleurs, nous souhaitons affirmer notre action en termes de politique énergétique :

- Un soutien plus fort à la réalisation de travaux énergétiques,
- Une filière éco-construction à mieux structurer (en lien avec Batipole),
- L'étude de faisabilité d'une « Maison de l'énergie » ou « Maison de l'habitat » : guichet unique pour répondre aux questions des habitants en matière d'énergie et de rénovation
- L'expérimentation de dispositifs comme « familles à énergie positive » ou « objectif zéro déchet »,
- Un schéma global pour les énergies renouvelables : biogaz, méthanisation, éolien, bois, hydrolien,
- Un kilométrage de réseaux de chaleur augmenté,
- Un plan de déploiement de la filière photovoltaïque.

### 3.1 ... Agir pour un territoire qui attire de nouvelles populations

#### Des objectifs issus de nos stratégies :

- **2030: 22% de reconquête du logement vacant et 26% du parc résidentiel rénové**
- Mise en place d'un SLIME (Service Local de l'intervention pour la Maîtrise de l'Energie) pour les publics en précarité énergétique, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne
- Habitat de demain : aide aux projets exemplaires (20000€/an)
- Adaptation de l'habitat: Aides à la mise en accessibilité en collectif (40 000€/an appel à projet)
- **Atteindre une densité résidentielle moyenne de 20 logements / hectare** (densité brute) à l'échelle de l'Agglomération:
  - 12 à 18 logements/hectare, pour les communes issues du maillage rural
  - 20 à 25 logements/hectare, pour les pôles relais ;
  - 25 à 30 logements/hectare, pour les pôles urbains et centralités.
- **Encadrer l'évolution du commerce diffus**: élaboration d'un DAAC: identification de périmètres de centralité comme uniques lieux d'accueil de commerces dont la surface de vente est inférieure à 300m<sup>2</sup>

Concernant l'habitat, l'année 2021 a permis de mettre en œuvre le PLH suite à son approbation en décembre 2020.

Le PLH a fortement orienté ses actions vers l'acquisition-amélioration de l'habitat ancien en lien avec le diagnostic du territoire et la volonté de sobriété foncière. Dans ce sens, l'agglomération a défini en 2021 les subventions complémentaires relatives à l'acquisition-amélioration sur le bâti ancien au travers du dispositif « Fond d'Intervention Financier Exceptionnelle » quand le bilan financier de l'opération n'est pas atteint avec les aides de droit commun du PLH. Ce dispositif permet d'associer les communes au financement.

Le Programme sur l'habitat est décliné sur notre territoire en plusieurs opérations :

- Le déploiement d'un programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation énergétique et l'adaptation au vieillissement des habitations (près de 180 000€ alloués à près de 300 bénéficiaires depuis 2017),
- Un large soutien aux Bailleurs sociaux du secteur (subventions pour la construction de nouveaux logements sociaux par logement, garantie d'emprunts)

Depuis 2018, un travail a été engagé sur une Charte de l'Habitat applicable à chaque opération d'aménagement dans le cadre d'une contractualisation PLH-Communes. D'autre part, le référentiel foncier a évolué en lien avec le PLUi avec le recensement des dents creuses et des logements vacants sur les communes de l'agglomération.

Enfin, l'agglomération poursuit le financement des opérations de Rénovation Urbaine sur le volet habitat public ainsi que les acquisitions et réserves foncières.

#### Nos orientations pour 2022 :

Le chantier de la mutualisation autour de l'urbanisme va se renforcer en 2022 avec la saisie par voie électronique. La dématérialisation des dépôts auprès des communes nécessitera une organisation spécifique proposée par l'agglomération dans le cadre du service mutualisé ADS.

Nos ambitions en matière d'habitat sont importantes :

- Des logements accessibles et adaptés aux mutations sociales et démographiques (familles, actifs, seniors, handicapés).
- Une offre de logement social adaptée (en partenariat avec les bailleurs sociaux dont Guingamp Habitat et accompagnement de notre bailleur social)

# Rapport

- Un parc de logement public / privé plus grand et de qualité
- Des nouvelles formes d'habitats : habitat partagé par exemple
- Un accès à la propriété renforcé pour les primo-accédants grâce à des dispositifs de prêts (accession à la propriété dans l'ancien)
- La création d'un observatoire de l'habitat et du foncier, en lien avec l'Adeupa (agence d'urbanisme)

*Concernant le rôle des centralités dans l'attractivité du territoire*, l'agglomération s'est engagée en 2021 dans le programme national « Petites Villes de Demain » avec les quatre villes retenues – Guingamp, Paimpol, Bégard et Callac – L'agglomération a également engagé la procédure pour signer avec l'Etat une Opération de Revitalisation du Territoire début 2023.

En complément de ces programmes avec l'Etat et la Région, l'agglomération a souhaité engager une démarche globale de revitalisation pour l'ensemble des communes. Dans ce sens, une mission spécifique a débuté à l'été 2021 afin de sensibiliser et d'accompagner les communes dans leurs démarches.

L'agglomération a également agi en soutien des centralités, en utilisant les leviers tels que la mobilisation de fonds de concours au bénéfice des communes pour les « derniers commerces », ou le soutien direct aux commerçants, a fortiori dans le contexte si singulier de 2021 : dispositif pass commerce et artisanal – dont le versement a été accéléré compte tenu de la crise - soutien à l'initiative des unions commerciales, avec la création notamment des Vitrines de l'Armor et de l'Argoat, création du dispositif de « chèques cadeaux locaux », ...

## Nos orientations pour 2022 :

Au-delà des actions fortes qui seront conduites en soutien à l'activité économique locale (voir points relatifs au développement économique), l'enjeu de la revitalisation des centralités sera marqué en 2022 par une approche plus globale et transversale. Plusieurs dimensions peuvent ainsi être évoquées à l'occasion de ces orientations budgétaires :

- Le soutien aux opérations de renouvellement urbain et l'assistance aux communes candidates aux appels à projet (l'Agglomération pourra apporter son expertise sur les problématiques de revitalisation et notamment en matière de projets de renouvellement urbain et d'habitat)
- L'élargissement des actions de revitalisation aux 57 communes,
- L'accompagnement des démarches et opérations de portage foncier aux côtés de l'EPF de Bretagne (études, négociations amiables, DPU...),
- La poursuite de la démarche de construction à l'échelle de l'agglomération d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT),
- La (re)valorisation, au plan architectural et urbain, de certains biens dégradés vacants - ou en voie de le devenir,
- L'amélioration du cadre de vie et du dynamisme économique local portée par la stratégie de requalification du parc, à l'installation ou au maintien des commerces, services, équipements de centralité dont l'activité dépend fortement de la densité d'habitants à proximité immédiate.
- Alors que l'Agglomération a procédé à plusieurs acquisitions au sein du quartier de la gare afin de pouvoir le moment venu concrétiser les orientations proposées par l'ADEUPA, la conduite de ce projet stratégique va se poursuivre en 2022, avec les communes et les partenaires.

### **ENJEU 2022 : REVITALISATION DES TERRITOIRES**

La revitalisation des territoires est au cœur de la relance économique, mais également une réponse aux enjeux sociaux et climatiques.

Dans cette perspective, l'agglomération entend jouer son rôle auprès et avec les villes et communes du territoire.

Pour le faire l'agglomération entend :

- développer ses compétences d'appui aux territoires (conduites de projet, expertises techniques sur l'énergie, l'habitat, les mobilités douces, le numérique, ...),
- soutenir les communes et villes dans le cadre des appels à projets en cours (Petites Villes de Demain, « centres-villes/centres-Bourg, ...),
- mobiliser et solliciter son réseau de partenaires (ADEUPa, CEREMA, ANCT, ADAC, CAUE, ...).
- Porter elle-même des projets emblématiques, au premier rang desquels le projet Guingamp Gare
- Mobiliser ses propres dispositifs et initiatives (pass commerce, aides à l'habitat, fonds de concours, ...)

## 3.2 ...S'affirmer comme un territoire d'opportunités et de conquêtes pour les entreprises

### Des objectifs issus de nos stratégies :

- Pérenniser le site d'expérimentation d'hydroliennes : d'ici 2030, contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 693 GWh
- Reconnaissance du site de Paimpol-Bréhat comme un maillon essentiel dans le développement de la filière hydrolienne
- Contribution au développement d'une **filière industrielle bretonne et française autour de l'hydrolien**
- A l'échelle européenne, le **projet TIGER** vise au déploiement d'une capacité hydrolienne de 8MW, suffisante pour engendrer une logique de filière en innovation et développement de produits et services. L'objectif est également de ramener le coût de production par hydrolienne à 150€/MWh.

*Concernant le développement économique*, l'agglomération a mis en œuvre en 2021 :

- La finalisation de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un atelier agroalimentaire à Paimpol qui devrait permettre la valorisation de produits locaux
- La cession d'emprises foncières (plus de 2ha vendus en 2020) ou immobilières permettant l'implantation ou le développement d'entreprises au sein de nos parcs d'activités comme la Coop des masques à Grâces dont l'implantation participe à la relocalisation de l'industrie.
- La structuration et l'animation du SPAE (Service public d'accompagnement des entreprises) en lien avec la Région et sa mobilisation sur la période de crise sanitaire pour répondre aux besoins des entreprises
- L'évaluation et l'adaptation de nos dispositifs de soutien financier aux entreprises, au travers notamment d'une aide aux projets innovants et structurants de l'Economie Sociale et Solidaire.

### Nos orientations pour 2022 :

En 2022, les priorités en termes d'investissements consisteront :

- A continuer à structurer une offre foncière et immobilière raisonnée en lien avec les exigences des documents d'urbanisme et des objectifs de revitalisation des secteurs urbains identifiés dans cette démarche
- Créer un écosystème favorable à la création d'entreprises innovantes : En lien avec la technopole Anticipa, sera étudiée la création d'un espace spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des start up et entreprises innovantes. Cet espace situé en proximité des organismes d'accompagnement des entreprises, du service développement de l'Agglomération et des laboratoires de l'UCO pourra à la fois jouer le rôle d'incubateur (dispensant à des sociétés très jeunes ou même encore en création un ensemble de services et de conseils) et offrir un espace de travail partagé.

*Concernant notre politique d'accompagnement en ingénierie, recherche et développement*, l'agglomération a mis en œuvre en 2021 :

- Le soutien à l'ADIT, structure porteuse d'ANTICIPA, la technopôle Lannion Guingamp. Celle-ci, outre l'accompagnement individuel des entreprises innovantes, assure l'animation de différentes filières propres à notre territoire : numérique, industrie, photonique, industrie marines/naval-nautisme (membre du pôle Mer Bretagne), alimentation-nutrition et cosmétique-biotech. Elle aide les entreprises à trouver des financements en fonction des projets, met en relation, fédère et fait se rencontrer les acteurs et les compétences. Elle a pour rôle de soutenir la formation supérieure et la recherche en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les centres d'innovation technologique et les pôles de compétitivité.

# Rapport

## Nos orientations pour 2022 :

- Confirmer le soutien au programme de recherche de l'UCO
- En lien avec l'ADIT, organisation de réunions de sensibilisation à l'innovation et l'animation d'ateliers de projets collaboratifs

### 3.3 ... Renforcer la vocation et la dynamique touristique du territoire

#### Des objectifs issus de nos stratégies :

- Développer une offre touristique respectueuse de l'environnement, pour créer une véritable offre en **tourisme « vert »**, notamment liée au développement du « sport nature » et au « tourisme sans voiture ».
- Activités : Renforcer et diversifier l'offre en permettant l'implantation de **nouvelles activités émergentes** tout en prenant en compte les enjeux environnementaux ;
- Hébergement : améliorer l'offre à proximité de la nature et des sites touristiques majeurs (Vallée des Saints, littoral, rivière, patrimoine remarquable...) n'accentuant pas l'impact sur l'environnement; permettre le **développement de l'hébergement de plein air ou assimilé et l'accueil chez l'habitant**.
- Mobilité : faciliter l'articulation entre les sites touristiques et les hébergements, notamment en développant l'offre en transport en commun et les aménagements liés aux déplacements doux ; densifier le maillage des itinéraires touristiques existants en privilégiant les modes doux et actifs.
- Obtenir la **labellisation « destination rando »**
- Diminuer la pollution diffuse et contribuer à la protection des milieux naturels
- 2030: Contribution aux objectifs de report modal : 25% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 50% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété

*Concernant la mise en œuvre d'une offre touristique harmonieuse et complémentaire, et au tourisme vert l'agglomération a permis en 2021*

- Une signalétique d'information locale invitant les personnes à se déplacer sur tout le territoire, et qui valorise le territoire (commerçants, professionnels du tourisme, équipements, patrimoine...)
- La mise en valeur de la Route des falaises entre Saint-Quay-Portrieux et Paimpol (signalétique et balisage)
- L'ouverture d'une station trail sur le sud du territoire

## Nos orientations pour 2022 :

- Continuer à développer une offre de tourisme vert et qualifier davantage notre offre en matière de randonnée par des travaux de sécurisation sur les circuits (avec un projet phare de liaison pédestre entre la ROCHE-JAGU et PONTRIEUX, le long du Trieux), par des travaux de valorisation de l'étang du Blavet et de développement de deux parcours pêche, l'un à PABU, et le second à BELLE-ISLE-EN-TERRE avec la Fédération de pêche des Côtes d'Armor.
- L'agglomération compte valoriser le patrimoine culturel et naturel sur un tronçon du GR34A. Pour ce faire, il s'agira par exemple d'utiliser la signalétique de renvoi afin d'inviter les randonneurs à sortir du sentier pour y découvrir une petite chapelle, un marais, un calvaire remarquable...
- Développer le maillage des itinéraires touristiques existants (itinéraires de grandes randonnées, voies vertes, réseau de stations VTT, ...) autour de la richesse patrimoniale (châteaux, églises...), culturelle (éco-musées...) et paysagère (espaces naturels sensibles...) du territoire, la création d'une collection de jeux de piste, ...
- Le renforcement des propositions relatives à l'usage du vélo à vocation touristique : réalisation d'une étude de faisabilité d'une véloroute sécurisée entre Ploubazlanec et Carhaix, installation de box vélo à des endroits stratégiques, création d'un projet autour des sources du territoire

# Rapport

- Ecriture du schéma de développement touristique 2022-2026

*Concernant le sport et le sport nature*, un diagnostic a confirmé l'enjeu crucial que représentait le développement des sports de nature non seulement pour l'économie du territoire, son attractivité touristique, ses résidents mais aussi pour le lien social et la santé.

Par conséquent, le schéma de développement touristique a intégré, notamment dans son deuxième axe, la structuration des sports de nature afin d'en faire un véritable outil de découverte du patrimoine naturel et culturel.

## Nos orientations pour 2022

Consciente du potentiel et de la richesse du territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération a répondu en 2020 au 3<sup>ème</sup> appel à projets du Département permettant d'obtenir des financements et d'investir dans la sécurisation des aménagements sur les chemins de randonnées.

En faveur du sport, et de sport nature, nous envisageons en 2022 :

- Le lancement des procédures formelles d'une concession de service public visant la construction, l'exploitation et la maintenance d'un nouveau centre aquatique performant énergétiquement à Guingamp.
- La réalisation d'un marché public avec une clause insertion pour l'entretien des sentiers de randonnée
- La finalisation des travaux d'amélioration d'isolation et qualité d'air dans les piscines
- L'engagement du projet nautique intégré pour permettre à tous, l'accès au pôle nautique et à ses activités, de qualifier l'offre nautisme, d'augmenter la capacité d'accueil de l'équipement, de développer des partenariats avec les associations du territoire afin de faire rayonner l'offre nautique (mer et rivières) sur l'ensemble du territoire.

### 3.4 ...Agir sur l'image et le fonctionnement de l'agglomération

#### **Des objectifs issus de nos stratégies :**

- Etre connu et reconnu par l'utilisateur (Informers les usagers et les entreprises des services au public de l'Agglomération, renforcer les relations avec les secrétaires de mairie, identifier et animer les citoyens et organisations « ambassadeurs »...)
- Adapter la stratégie marketing (Poursuivre le plan d'actions des réseaux d'entreprises, construire des outils de communication pour valoriser l'accueil des entreprises et faciliter leur implantation sur notre territoire, ...)

#### *Concernant la relation aux usagers et aux citoyens,*

Depuis sa création l'agglomération souhaite être visible et lisible auprès de ses élus municipaux et communautaires, des secrétaires de mairies du territoire, de ses agents, et parties prenantes. Une direction de la communication, de la relation aux usagers et de la promotion du territoire a été créée en septembre 2018, pour répondre à ces enjeux. Cette décision s'est traduite par une nouvelle stratégie de communication et différentes actions fortes, telles que la refonte du logo et la création d'un charte graphique dédiée, la création de supports de communication pédagogiques sur l'Agglomération et l'utilisateur, un nouveau Site internet « orienté » usagers, l'accompagnement par une stratégie sur les réseaux sociaux plus robuste, la construction d'un plan événementiel interne et externe, ou encore la création d'un nouveau magazine communautaire, dont le premier numéro a été diffusé en juin 2019.

Ces actions s'appuyaient sur une stratégie de communication actée fin 2018, et définie sur deux années.

Si cette stratégie de la communication demeure pérenne aujourd'hui, en revanche, les objectifs opérationnels étant atteints ou en cours d'atteinte, il s'agit désormais de répondre aux nouveaux enjeux de l'agglomération sur l'angle de la communication.

## Nos orientations pour 2022 :

- En début de mandat, un état des lieux du positionnement de l'Agglomération en termes de communication serait pertinent afin de pouvoir identifier la perception des usagers sur nos actions, et ainsi établir des plans d'actions encore plus pertinents tout au long du mandat.
- Concernant la relation aux communes (élus et secrétaires de mairie), il semble souhaitable de formaliser un plan de communication dédié à ces deux cibles pour mettre en place les actions et outils pertinents.
- Un renforcement des compétences relation presse et surtout réseaux sociaux permettront une communication plus efficace de l'Agglomération.
- Le maintien de la communication interne, voire le renforcement des outils de communication interne serait aussi à étudier
- Dans le cadre du pacte de gouvernance :
  - o poursuivre la structuration de la politique « mobilisation citoyenne », avec notamment le Conseil Citoyen comme outil de participation citoyenne
  - o Préciser la place des communes, des élus, des usagers, des citoyens, dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques de l'Agglomération

## *Concernant les pratiques professionnelles et la mobilisation interne des agents du service public communautaire, l'agglomération a mis en œuvre, en 2021 :*

- Un technicien thermicien pour le suivi en interne afin de poursuivre les actions engagées sur la gestion énergétique du patrimoine.
- De travaux de mise en accessibilité ont lieu dans des bâtiments concernés ainsi que sur notre réseau de mobilité.
- La finalisation du projet d'administration et de services afin d'améliorer le fonctionnement interne, et favoriser les liens entre les services. L'année 2020 a été marquée par un partenariat avec l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) pour accompagner la mise en œuvre de ce projet (dans le contexte de crise). Et l'agglomération a engagé, avec le Centre de gestion, un travail de « retour d'expérience » de gestion en interne de la crise sanitaire, qui a permis, en fin d'année, de conforter certaines orientations du projet d'administration, et de définir le plan d'actions pour les années à venir.

## Nos orientations pour 2022 :

- Le PCAET prévoira des actions sur le patrimoine, en complément des actions menées jusqu'alors. Cela passe par l'établissement d'une stratégie de gestion du patrimoine et la généralisation de l'approche en coût global pour la construction et l'acquisition de nouveaux bâtiments.
- Dans le cadre des actions du PCAET, une session de formation de sensibilisation des agents de l'agglomération au développement durable pourra être organisée annuellement,
- Optimisation des déplacements et de la gestion de la flotte,
- Optimisation de l'achat public responsable au sein de l'agglomération
- Poursuite des travaux d'accessibilité dans l'espace public.
- Œuvrer pour l'égalité hommes femmes : l'agglomération a été retenue à l'appel à projet Collectiv' égalité avec la Région Bretagne et dans ce cadre va travailler sur la place des femmes dans ses politiques publiques
- Poursuivre le travail autour de la dynamique managériale
- Structurer la coopérative de services avec les communes (mutualisations)
- Mettre en œuvre le pacte de gouvernance

## IV. POUR AGIR AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AUDACIEUX, CREATIF ET INNOVANT ...

### 4.1 ...Soutenir l'économie productive : l'économie de la mer et l'agriculture en priorité

#### Des objectifs issus de nos stratégies :

- **Réserver des espaces, à terre, pour des activités liées à la mer, en :**
  - donnant la priorité au développement des activités maritimes sur l'habitat à proximité des infrastructures (cales par exemple)
  - favorisant la requalification ou la reconversion des espaces disposant d'un accès mer
  - préservant la fonctionnalité des espaces d'activités maritimes en interdisant le changement de destination
- **Encourager l'amélioration du niveau d'infrastructures pour accompagner le développement**
  - localiser les aires et cales de carénage pour limiter l'impact sur l'environnement
  - encourager la présence d'infrastructures et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des activités maritimes, dans de bonnes conditions de sécurité (ports, quais, pontons, digues...)
  - s'assurer de la bonne accessibilité des éléments cités, notamment l'espace nécessaire aux voiries et au stationnement
- **Consolider et développer la sphère productive, particulièrement l'agroalimentaire et l'agriculture:**
  - En aidant à la mise en relation offre/demande de produits locaux (circuits courts)
  - En soutenant le développement d'une production locale à forte identité et forte valeur ajoutée (soutien aux démarches de transformation locale, de valorisation ou de labellisation de produits)
  - En faisant évoluer l'aide à l'installation en agriculture de façon à obtenir un effet levier
  - En développant et structurant les partenariats avec la chambre d'agriculture et avec d'autres acteurs dans les domaines du foncier, de l'aide au renouvellement des générations, de la diversification, de l'attractivité des métiers... (SAFER, acteurs de l'emploi et de la formation notamment)
  - En apportant un soutien à des projets collectifs innovants
  - Renforcer l'autonomie des exploitations agricoles par le développement des énergies renouvelables et de récupération
  - Pérenniser le site d'expérimentation d'hydroliennes
  - Faciliter l'accès et promouvoir une alimentation de qualité

*Concernant la sphère productive maritime*, la mission « mer et littoral » a été engagée et a abouti à la présentation d'un diagnostic croisant les problématiques de l'eau, des énergies marines, de développement des activités économiques maritimes comme des activités de loisirs

#### Nos réalisations 2021

- Le lancement de la réhabilitation des anciens viviers de Loguivy de la Mer et leur transformation en outil collectif pour les professionnels de la mer (amélioration des conditions de travail, de la traçabilité des produits...)
- Suite aux réflexions menées sur le territoire et à l'échelle nationale, Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté ont choisi de s'associer pour mettre en place une expérimentation sur les filets de pêche usagers et initier la création d'une filière de recyclage en circuit court

# Rapport

## Nos orientations pour 2022

- La déclinaison en actions opérationnelles des orientations retenues dans la stratégie mer et littoral Une étude d'aménagement et de programmation urbaine portera sur le secteur du môle/four à chaux à PAIMPOL, dans le cadre du projet de revitalisation.
- Poursuite de l'expérimentation sur le recyclage des filets de pêche
- Préparation de la candidature de notre territoire au FEAMPA, fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, programme 2021-2027

*Concernant notre objectif d'encourager un système agricole de qualité respectueux de l'environnement et des consommateurs* : L'Agglomération, dès sa création, a souhaité jouer un rôle actif en faveur du développement de l'agriculture locale. Un dispositif d'aide financière à l'installation en agriculture a été instauré sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de contribuer à favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs et l'évolution du dispositif d'aide devrait aussi permettre d'appuyer les projets de transformation et de commercialisation à la ferme (36 500 € en 2020, 114 500 € depuis la création de l'agglomération).

Dans le domaine de l'innovation agricole, un appui financier continue d'être apporté à la station expérimentale Terre d'essais.

En partenariat avec la Région et la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération a recensé puis alimenté la plateforme régionale qui relie producteurs et consommateurs en Bretagne pour favoriser l'achat direct de produits locaux et de saison.

## Nos orientations pour 2022 :

- Encourager les conversions de foncier économique en terre agricole (démarche liée à la mise en œuvre du SCOT et PLUi).
- Faciliter l'approvisionnement local (ou bio) en restauration collective dont le lancement du programme Plaisir à la cantine inscrit dans le Programme national pour l'alimentation (PNA). Il est une illustration d'une politique publique alimentaire, éducative et de santé concertée et partagée.
- Une diversification des activités agricoles (essentielle pour pérenniser les systèmes agricoles en place et encourager des modes de production fondés sur la qualité et la valeur ajoutée pour le consommateur). Des liens entre établissements d'enseignement et de recherche (UCO, lycée Kernilien, station d'essai de Pleumeur Gautier...) et agriculteurs.
- Préparer la première édition d'un festival de la gastronomie. Un évènement fédérateur à destination du grand public, d'acteurs publics et privés pour encourager la mise en œuvre d'actions à la fois portée sur la sensibilisation au bien manger, la valorisation des produits et des producteurs locaux ainsi que du savoir-faire culinaire. Organisé par l'Agglomération, il se déroulera en mars 2022.
- Le lancement de la démarche d'élaboration d'un « Projet Alimentaire Territorial » suite à la réussite à l'appel à candidatures

## 4.2 ... Développer la formation en lien avec les filières existantes et en devenir

### Des objectifs issus de nos stratégies :

- Apporter une contribution aux politiques locales, départementales et régionales de l'emploi et de l'insertion
- **Appuyer les démarches de GPECT en se focalisant particulièrement sur les métiers en tension**
- Soutenir la mise en place de formations professionnalisantes notamment en développant localement un lieu disposant de capacités d'accueil de formations
- Susciter et accompagner des actions permettant la réinsertion de publics éloignés de l'emploi (clauses d'insertion dans les marchés publics, chantiers écoles...) et à celles permettant de lever les freins à l'emploi et à la formation (aide à la mobilité)
- Contribuer à la **promotion de l'apprentissage** (11 apprentis au sein de l'agglomération en 2021 ainsi que des contrats de service civique)
- **Aider à la résolution des problématiques liées à la saisonnalité des emplois dans certains secteurs** (forum de l'emploi, **soutien à la Mission saisonnalité**, réflexions sur l'hébergement des saisonniers...)

Concernant l'enseignement supérieur et notre objectif de développer un « campus 2025 » pour favoriser la réussite professionnelle, l'agglomération a mis en œuvre, en 2021 :

- Une participation active au Groupe Local réunissant l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation. Dans ce cadre, elle pilote ou accompagne certaines réflexions ou actions telles que l'émergence d'une maison de la saisonnalité (emplois dans l'agriculture, le tourisme...), l'appui à la création d'une formation aux métiers de la maintenance ou encore une contribution à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée...
- Le soutien financier de l'Agglomération à la mise en œuvre par l'UCO Bretagne Nord de programmes de recherche et de nouvelles formations
- La réalisation d'une action forte pour la « low-tech » (technologies simples, peu onéreuses, accessibles à tous, faisant appel à des moyens courants et localement disponibles, par exemple la réutilisation ou le recyclage d'objets et/ou de matériaux usuels) : le soutien à la LOW TECH SKOL.
- Le soutien à l'Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle du Conservatoire National des Arts et Métiers qui a pour objectif de structurer au niveau national la formation et la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle

#### Nos orientations pour 2022 :

- Dans le domaine de l'emploi et de la formation, outre le soutien apporté à l'INSEAC ou encore à l'UCO Bretagne Nord pour ses programmes de recherche et de développement de nouvelles formations, une réflexion sera menée avec le CFPPA de KERNILIEN et la Région sur les modalités de pérennisation de la formation dispensée par la LOW TECH SKOL.
- La MISSION LOCALE sera aidée pour ses actions dans le domaine de l'emploi des jeunes et la poursuite de la mission saisonnalité et bénéficiera d'un appui pour continuer la mise en œuvre de la méthode IOD (insertion par l'offre et la demande) permettant de rapprocher offre et demande d'emploi.
- Une étude de Gestion des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPECT) sera engagée dans le cadre de la collaboration avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

#### 4.3 ... Préserver et développer une économie de proximité et solidaire

##### Des objectifs issus de nos stratégies :

- Politique de fonds de concours communautaire : soutien au dernier commerce de la catégorie
- **Soutenir le développement économique endogène local :**  
En continuant à favoriser la création d'entreprise par la promotion de l'entrepreneuriat local (événements, concours), par la consolidation d'un service public local de l'accompagnement des entreprises, par l'appui à la plateforme d'initiative locale  
En favorisant la création et le développement des réseaux d'entreprises et d'entrepreneurs  
En accompagnant les besoins d'évolution de l'artisanat par le soutien à des opérations collectives en partenariat avec la Chambre de métiers et par des aides individuelles au développement

*Concernant l'adaptation des centres-villes et centres-bourgs à une économie de proximité*, l'agglomération a mis en œuvre en 2021 :

- Le dispositif PASS d'aides au commerce et à l'artisanat, en partenariat avec la Région, qui privilégie les projets en centralité
- La mobilisation d'un fonds de concours aux communes afin de les aider à financer le maintien d'un dernier commerce dans leur centre-bourg (ex : aide à la réhabilitation du local commercial de Quemper-Guézennec pour un restaurant et un logement)
- La transcription dans les débats du SCOT de nos orientations en faveur des commerces de centralité pour une traduction réglementaire in fine.
- Le soutien à des projets portés par les missions commerciales présentes sur les centralités ex : « flâneries guingampaises », soutien à la ville de Paimpol lauréate de l'AMI « bourg-ville », ....

#### Nos orientations pour 2022 :

- La stratégie de développement commercial et artisanal sera affirmée en cohérence avec les dispositions prévues dans le projet de PLUI et en lien avec la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales en cours d'élaboration
- Favoriser l'émergence de projets communs aux unions commerciales présentes sur les centralités du territoire et poursuite du soutien à des dispositifs comme les chèques cadeaux des Vitrites de l'Armor et de l'Argoat
- Accompagner des communes dans leur projet de revitalisation de centralité (habitat ancien, espaces publics qualitatifs...)

*Concernant l'économie sociale et solidaire* : depuis 2017, l'agglomération soutient le développement de ce secteur qui représente plus de 15% de l'emploi salarié du territoire. Les membres du pôle sont des coopératives, des associations, fondations ou mutuelles. Un pôle tel que l'ADESS est à même :

- D'accompagner les structures de l'ESS dans leurs développements ou dans leurs problématiques,
- D'accompagner les porteurs de projets de l'ESS de façon individuelle ou collective,
- D'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques ESS,
- De renseigner et d'informer le grand public sur l'économie sociale et solidaire et ses potentialités.

Depuis 2019, l'agglomération a ainsi financé l'ADESS.

Dans le cadre du programme d'aide à l'investissement de croissance et au soutien à l'installation et au développement de nouvelles activités, Guingamp Paimpol agglomération a poursuivi son soutien en 2021 :

- Au chantier d'insertion : CASCI (prestations)
- A l'association études et chantier
- A l'ESATCO

Les indicateurs pertinents peuvent relever à la fois du nombre d'animations organisées sur la thématique ESS par l'agglomération ou ses partenaires, le nombre de personnes concernées par ses mêmes animations et présentes et in fine le nombre de projets de création ou reprise qui émergeraient en ESS.

L'Agglomération a par ailleurs intégré le capital de la SCIC LA COOP DES MASQUES qui porte un projet responsable et solidaire d'usine de fabrication de masques sur la ZI de Grâce.

#### Nos orientations pour 2022 :

- Définition d'une politique ESS et mise en œuvre du nouveau dispositif de soutien financier aux projets ESS
- Projet insertion autour de la réhabilitation commerces/logements en centralités

*Concernant l'action internationale* l'Agglomération s'est engagée à poursuivre les actions engagées par les Communautés de communes de Guingamp et Paimpol dans la coopération décentralisée. Ainsi Guingamp intervenait-elle au Niger depuis 2007 dans la région d'Agadez sur les volets :

- Actions pédagogiques / scolarisation
- Accès à l'eau potable : réhabilitation de puits
- Sécurité alimentaire

Une mission a eu lieu en juin 2019 au Niger pour évaluer le projet et en apprécier la prospection.

La Communauté de Communes Paimpol-Goëlo avait fait le choix en 2011 quant à elle d'intervenir à Madagascar dans la région Bongolava (centre ouest) sur les volets agricole et développement rural.

Cet engagement s'est traduit par le financement d'actions auprès des communes et d'une association œuvrant sur la formation agricole. Une délégation s'est rendue en septembre 2019 à Madagascar afin d'identifier une nouvelle commune partenaire.

Les années 2020 et 2021, si elles ont vu se maintenir nos relations et contacts avec les territoires et associations, ont été très singulière compte tenu de la crise sanitaire.

#### Nos orientations pour 2022 :

- Poursuite des actions de soutien dans le cadre des conventionnements, échanges de pratique et de formation.
- Remobiliser le territoire (Agglomération et Communes) dans cette politique de coopération décentralisée :
  - o Favoriser la transversalité des actions de coopération
  - o Créer les conditions d'une pérennisation de ces coopérations, en se détachant du lien parfois affectif qui a vu naître ces coopérations
- Envisager une délégation, avec Leff Armor Communauté, à Madagascar pour contribuer à évaluer et construire le cadre de cette coopération pour les années à venir.

## V. OFFRIR UN SERVICE EQUITABLE ET DE QUALITE A L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE

### 5.1 ... Développer les cultures

*Concernant le développement de la culture*, l'agglomération s'est fixée comme orientation d'offrir un service de qualité et accessible à tous. La culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. **Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture.**

Développer les cultures en est un de ses axes forts de notre projet, qui s'est traduit en 2021, malgré une année totalement bouleversée par la crise sanitaire, par :

- Un conventionnement avec les associations culturelles du territoire
- une délibération statuant sur les grandes orientations de la politique culturelle
- La signature de la charte culturelle avec le Département entraînant l'élaboration d'une convention fixant des objectifs culturels
- Une nouvelle organisation des écoles de musique avec une coordination administrative et financière ainsi qu'une coordination pédagogique.
- la création d'un événementiel culturel et touristique « les traversées » : implantation de différentes expositions sur le territoire permettant de créer un véritable parcours artistique. Ce parcours était ponctué de mini concerts.
- la mise en œuvre de la charte Ya d'Ar Brezhoneg, et le soutien à des acteurs associatifs porteurs des langues et cultures de Bretagne.
- Des dispositifs et événements incitatifs pour permettre l'accès des jeunes à la culture et aux sports : Festival Pas Sages, Opération Ciné-jeunesse, Cap Sport...
- La poursuite de « ciné jeunesse » : 4000 bons distribués chaque année pour les 14/25 ans.
- Des stages de pratiques artistiques (théâtre, danse, photographie, arts visuels) : Projets partenariaux Culture / jeunesse avec des « opérateurs culturels » du territoire (Théâtre du Champ au Roy, GwinZegal, Melrose, Image qui parle, ...).
- La deuxième édition de Place aux Familles : sortir, partager, réfléchir, jouer ... entre parents ou en famille (de 0 à 12 ans accompagnés de leurs parents), en découvrant des animations, spectacles, conférences, ateliers ou expositions.

#### Nos orientations pour 2022 :

- Participation au pass culture.
- Des actions d'itinérance de la culture (projet culturel axé autour de l'image, du son, de la photo, du cinéma itinérant, de la danse, de la lecture publique).
- Une culture de proximité : déplacement de la culture directement vers les lieux de vie des habitants et des touristes, partenariats et des mises en réseaux à conforter, un soutien aux initiatives de programmation culturelle en milieu rural et celles de nos équipements
- Mise en place d'une politique d'Education Artistique et Culturelle solide et en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment l'INSEAC
- Une action consolidée de soutien et de valorisation de la langue et de la culture bretonne
- Un pacte culturel départemental.
- La création d'un parcours réseaux et résistance sur l'ensemble du territoire
- La reconduction d'un séjour artistique et culturel pour les jeunes avec l'Abbaye de Beauport.
- Refonte du projet d'établissement de l'école intercommunale de musique
- Maintien d'une programmation ambitieuse à la Sirène à Paimpol
- Poursuite des animations, événements, expositions et visites au Milmarin

## 5.2 ... Améliorer l'accès aux soins et à la santé

Concernant notre action à destination des publics fragiles, plusieurs actions en faveur de l'insertion et de l'accompagnement des publics fragiles ont été conduites et notamment l'utilisation des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics ou lots réservés.

Nos orientations pour 2022 :

### ENJEU 2022 – LA SANTÉ

L'actualité sanitaire des deux dernières années a souligné l'importance d'un système de santé efficace, réactif et doté de moyens suffisants. L'agglomération est engagée dans cet enjeu par de nombreux biais :

- Mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé qui vise à :
  - o Réduire les inégalités environnementales, territoriales et sociales de santé,
  - o Fédérer les acteurs de la santé autour d'un projet partagé,
  - o Apporter des réponses transversales, coordonnées et concrètes aux enjeux de santé rencontrés par la population sur le territoire.
- Mise en place d'un fonds de concours destiné aux communes du territoire pour la création de maison de santé pluridisciplinaire
- Participation au financement du Centre de Santé Armor-Argoat à Guingamp et projet de création d'un centre de santé à Paimpol

- La mise en œuvre d'une politique complète de santé : soutien aux projets de maison pluridisciplinaire de santé initiés par les communes, soutien aux centres de santé (existant à Guingamp et en projet à Paimpol), mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé, soutien aux hôpitaux publics de notre territoire (vigilance quant au niveau de l'offre de service des hôpitaux), valorisation du sport nature...
- La clarification des compétences entre l'agglomération et le CIAS, chargé de la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'Analyse des Besoins Sociaux pour une meilleure efficacité de nos politiques sociales
- Au travers du CIAS, la réhabilitation de l'EHPAD de Pontrieux et la réflexion autour d'un nouvel établissement améliorant les conditions d'accueil des personnes âgées et de travail pour nos personnels.
- Une mobilité facilitée pour les personnes âgées isolées, au travers de la mise en service du nouveau service de transport à la demande

## 5.3 ... Des services adaptés tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire

### Des objectifs issus de nos stratégies :

- La création de 20 places supplémentaires d'ici 2024 en établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire (micro-crèche de 10 places sur Bourbriac, augmentation de la capacité à 50 places pour le multi-accueil de Paimpol)
- 2 nouveaux équipements enfance jeunesse à Bourbriac (2023) et Callac (2024-2025)
- Plus de 1600 enfants et jeunes du territoire bénéficient des accueils de loisirs gérés par l'agglomération.
- Chaque année, une centaine de jeunes accompagnés individuellement par la Structure Information Jeunesse, et de 3 à 5 projets collectifs aidés dans le cadre de la « Bourse à projets jeunes »
- Un Programme de réussite éducative qui accompagne de 70 à 80 jeunes issus des territoires prioritaires de la Ville.

*Concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse*, l'année 2021 a de nouveau été bouleversée par la COVID avec une partie des actions et activités qui ont dû être annulées ou repoussées.

L'agglomération a néanmoins poursuivi ses actions et projets pour offrir un service équitable pour les familles sur tout le territoire au travers :

- La déclinaison opérationnelle de deux documents cadre, le Schéma territorial de Services aux Familles et le Projet éducatif, validés fin 2019, qui permettent d'asseoir une politique cohérente, à l'écoute des besoins des familles du territoire.
- Une continuité éducative dans l'offre d'accueil pour les enfants de 0 à 17 ans, avec des activités et un encadrement de qualité (Multi-accueil, ALSH, Activités jeunes), en développant des passerelles entre les âges.
- Des tarifs adaptés et accessibles (en fonction du quotient familial) sont proposés, dans le but d'encourager une mixité sociale et culturelle dans tous les équipements de proximité
- Une adaptation pour accompagner tous les enfants et les situations familiales par le biais des dispositifs spécifiques existants (Réussite éducative, prévention, veille éducative) et d'un accompagnement à la parentalité.
- Le changement de nom du RPAM, désormais Relais Petite Enfance et la mise en place d'un numéro Infos Petite Enfance, porte d'entrée pour les parents en recherche d'un mode de garde.
- L'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap, en proposant aux familles un accueil adapté et personnalisé, par le biais du recrutement d'une coordination handicap
- La mise en service du nouveau Pôle enfance de Louargat réunissant le Relais Petite Enfance, la ludothèque et l'ALSH
- L'organisation d'actions et d'événements autour du développement durable : ateliers zéro déchets RPAM, prêt de kits de couches lavables, ateliers récup' et réemploi en ALSH, ateliers écocitoyens...
- Politiques en faveur de l'insertion des jeunes : accueil de nombreux jeunes dans le cadre de leurs parcours scolaire et professionnel (stages, formations, apprentissages, bénévolat...), accompagnement individuel du PIJ, mise en place d'une place réservée en multi-accueil pour les jeunes parents en parcours d'insertion.

#### Nos orientations pour 2022 :

- Des travaux seront réalisés sur les bâtiments multi-accueils en termes d'entretien et de sécurité, et une attention forte sera donnée à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et conditions de travail des agents.
- L'élaboration du programme du Pôle enfance jeunesse et pour la micro-crèche à Bourbriac (démarrage des travaux en fin d'année 2022). Les élus ont affirmé le souhait de bâtiments à haute performance environnementale.
- Etude de faisabilité et élaboration d'un pré-programme pour le nouveau Multi-Accueil à Paimpol (50 places).
- « Jeunes engagés de la ruralité » intensification de la politique d'accompagnement des dynamiques collectives et citoyennes d'engagement : services civiques, SNU, Argent de Poche, Pass engagement, junior associations, bourse d'aide aux projets de jeunes

Plus globalement, en 2022, l'agglomération sollicitera l'accompagnement du cabinet Praxidev dont l'objectif est de définir des axes stratégiques ayant l'ambition d'inverser la tendance démographique (vieillesse) par la déclinaison d'actions qui doivent provoquer l'envie de rester, de venir et de revenir sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. La démarche consiste à s'appuyer sur le projet de territoire et notamment sur le sens politique de la commission Nouvelles dynamiques territoriales à savoir « construire pour les 10 ans à venir avec et pour les associations, entreprises, habitants et en particulier pour les jeunes, un développement équilibré, durable et harmonieux du territoire en conjuguant des domaines d'actions et des expérimentations et en s'appuyant sur notre identité et nos atouts ». C'est aussi écrire le nouveau récit de l'avenir du territoire et en ligne de mire la démographie de celui-ci

*Concernant l'insertion des jeunes de moins de 25 ans dans l'emploi, l'agglomération, en 2021, a :*

- Confirmé et consolidé ses partenariats avec la Mission locale (L'Agglomération s'appuie sur les compétences de jeunes en apprentissage (Apprenti en BTS « Gestion et Protection de la Nature » de Pommerit-Jaudy à la Maison de l'Estuaire, Apprentie en formation petite enfance au multi-accueil de Bégard..)
- Poursuivi le dispositif d'aide à la mobilité des saisonniers « Scoot'n Job »
- Engagé l'édition et à la mise à jour de guides destinés à ceux qui accompagnent les jeunes (guide de la mobilité, guide du logement).

Nos orientations pour 2022 :

- Soutien aux événements facilitant le rapprochement entre demande et offre d'emploi (forum, jobdating...)
- L'extension de clauses sociales dans les marchés publics de l'Agglomération, visant notamment l'insertion des jeunes
- Favoriser l'apprentissage et le lien entreprises / jeunes
- Un engagement fort sur le Service civique (programme « Jeunes engagés dans la ruralité »)
- Prolongement de l'expérimentation « Scoot'n Job » et mise à disposition de scooters électriques pour les jeunes du pôle urbain guingampais.

### 6.1 ... Améliorer la mobilité sur le territoire

#### Des objectifs issus de nos stratégies :

- **2030: 25% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun**
- 2030: Transports routiers et non routiers : -7,2% de consommation d'énergie et -18,8% de GES par le report modal
- **300 VAE ; 10 voitures électriques ; 10 bus**
- 2030: Hausse du trafic ferroviaire de 8,3%
- 2030: Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -14% de consommation d'énergie et -32,9% de GES
- 2050: Baisse des distances parcourues de 20%, report de 50% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 100% des véhicules thermiques sont remplacés par des motorisations alternatives
- + de 37% de la flotte de véhicules de l'agglomération devront être renouvelés par des modèles à très faibles émissions
- 2030: Baisse des distances parcourues de 6,6%, report de 25% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun

#### *Concernant la mobilité sur notre territoire,*

Avec la création de l'agglomération, la compétence mobilité a été prise de plein droit. Cependant, afin de permettre une prise de compétence dans les meilleures conditions, l'agglomération avait fait le choix de déléguer de manière transitoire à la Région les transports scolaires et interurbains. Cette délégation a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Considérant la prise de compétence pleine et entière en janvier 2020 avec le transfert des transports scolaires et des lignes régulières interurbaines, l'agglomération s'est engagée dans une révision globale de son réseau de transport collectif. Cette politique ambitieuse a été formalisée au travers d'une délégation de service public. Ainsi un délégataire a été retenu en août 2019 afin d'exploiter sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération l'ensemble des mobilités : transports urbains, transport à la demande, transports scolaires, autopartage, covoiturage, déplacement doux. Cette DSP a pris effet le 21 octobre 2019 et se terminera le 31 décembre 2025.

Pour rappel, sur notre territoire, le réseau urbain est constitué de 3 lignes sur l'aire guingampaise et d'une ligne sur Paimpol/Ploubazlanec. Sur les autres communes, l'agglomération a homogénéisé dès 2019 un service de transport à la demande, mais c'est en décembre 2020 que le nouveau service TAD+ prévu dans la nouvelle DSP a été mis en œuvre. Par ailleurs, depuis septembre 2020, l'agglomération gère par le biais de sa DSP 41 lignes de transport scolaire.

En 2021, l'agglomération a développé deux services supplémentaires : l'auto-partage avec la mise en place de cinq stations (Callac, Bégard, Pontrieux, Louargat et Bourbriac) et le prêt « longue durée » de 150 vélos à assistance électrique.

Par ailleurs en complément de la DSP, l'agglomération a engagé en 2018 une réflexion avec la Région concernant la mobilité ferroviaire, en particulier pour la ligne locale, Paimpol-Guingamp Carhaix.

En 2021, l'Agglomération a formalisé avec ses partenaires une nouvelle Convention de gestion du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Guingamp.

# Rapport

## Nos orientations pour 2022 :

Dans le cadre de la nouvelle DSP sur les mobilités et du transfert de la Région, il est prévu de poursuivre le développement de l'offre de mobilités :

- Optimiser le réseau de transport scolaire intra-territoire,
- Concrétiser une mobilité interconnectée et interopérable pour remédier à l'utilisation systématique de la voiture,
- Articuler et connecter les réseaux et inciter aux échanges entre les modes par des services adaptés : se baser sur la complémentarité entre transports en commun, covoiturage, vélo et marche à pied.
- Un terrain d'expérimentation pour imaginer de nouveaux modes de mobilité :
  - Taxi rail
  - Des véhicules partagés et des outils numériques, une création de « liens », des orientations pour 2021 citoyens, des véhicules propres, des déplacements limités,
- Favoriser la pratique de la marche et du vélo pour les déplacements de proximité
- Promouvoir le co-voiturage et l'auto partage
- Participer à la concertation sur le nouveau Contrat de Plan Etat-Région afin que les infrastructures routières et ferroviaires soient prises en compte pour les mobilités du quotidien sur le territoire : réseaux BreizhGo et TER notamment

D'autres projets sont en cours :

- Le Projet gare de Guingamp intégrera une offre d'accueil tertiaire qui pourra être portée aussi bien directement par l'Agglomération que par des promoteurs privés. L'objectif est d'apporter des solutions d'hébergement et des services aux entreprises recherchant à la fois l'accessibilité (quatre voies, gare LGV), la proximité d'un centre-ville, un environnement qualitatif et des locaux adaptés
- Favoriser l'accès direct de la RN12 au PEM de Guingamp, au travers d'une 1ère étude concernant les circulations réalisées dans le cadre d'un partenariat nouveau avec le CEREMA,
- Une coopération avec les collectivités régionales et départementales sur l'accessibilité routière et ferroviaire,
- Travailler sur un Plan de Mobilité Simplifié en partenariat avec le CEREMA, et élaborer un Plan Vélo Communautaire qui en sera l'un des volets.

## 6.2 ... Lutter contre la fracture numérique et développer les usages du numérique

*Concernant la lutte contre la fracture numérique*, l'agglomération a poursuivi, en 2021, son action ambitieuse, au travers

- Du cofinancement de l'accès au Très Haut Débit : le projet Bretagne Très haut Débit (BTHD) vise à couvrir 100% du territoire breton à l'horizon 2026. Localement, l'accès au haut et au très haut débit est un facteur d'attractivité important qui est devenu un critère de choix souvent déterminant pour les habitants et les entreprises. La crise sanitaire de 2021 a confirmé l'enjeu pour nos territoires de la couverture numérique.
- Le télétravail et les « bureaux partagés », valorisés et encouragés. Alors que l'année 2020 et la crise sanitaire nous ont obligé à accélérer le déploiement du dispositif, l'année 2021 a permis de consolider nos dispositifs en la matière.
- Finalisation de la mission « numérique et usages du numérique » qui aboutit à une véritable stratégie de développement des usages du numérique (acculturation internet et externe, application pour les usagers wifi territorial, lutte contre la fracture numérique...). L'année 2020 aura notamment été marquée par le déploiement très fort du télé-travail du fait de la crise sanitaire, mais également par un objectif 100% dématérialisation pour l'organisation des instances communautaires.
- La poursuite du soutien aux acteurs associatifs agissant en faveur de l'inclusion numérique.

## Nos orientations pour 2022 :

- La poursuite du cofinancement de l'accès au Très Haut Débit (investissement le plus important de notre PPI, près de 3M d'euros pour 2022)

- La poursuite du schéma directeur du système d'information et du numérique, pour faire un diagnostic de l'existant (usage, infrastructures, sécurité), recenser les besoins (outils métier, logiciel, organisation) et s'inscrire dans la perspective d'un plan pluriannuel d'investissement.
- Le développement d'une offre de services publics numérisés : les Maisons de services au Public présentes sur Belle-Isle-en-Terre et Paimpol seront désormais gérées par les communes elles-mêmes. L'Agglomération sera attentive aux possibilités de déploiement de nouveaux points d'accès au numérique sur des communes intéressées par l'ouverture de nouveaux espaces France services

## 6.3 ... Un développement basé sur un nouveau dialogue urbain/rural

Concernant le « Faire ensemble », l'agglomération a poursuivi, en 2021, des actions de mutualisation :

- Service commun « voirie » sur les territoires de Callac et Bourbriac
- Service commun « ADS » avec 27 communes disposant de PLU ou cartes communales
- La participation à l'action « TouT VIVRE en Côtes d'Armor » en partenariat avec Côtes d'Armor Développement
- L'adhésion de l'Agglomération à l'ADEUPa, agence d'urbanisme de l'ouest breton
- L'adhésion de l'Agglomération du CEREMA
- L'entente intercommunautaire avec Lannion Trégor Communauté et Leff Armor communauté
- Le transfert de missions exercées jusqu'à présent au sein du PETR, vers l'agglomération, dans le cadre de la consolidation de l'entente avec Leff Armor, comme de notre recherche de simplification de nos modes de fonctionnement (CLS, contractualisations, SAGE, ...),
- L'engagement du travail relatif au Pacte de Gouvernance, dont le volet 1 (relatif à nos modes de fonctionnement) devrait être adopté ce 15 décembre 2020,
- La signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) accompagné du Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME,
- La création d'un conseil citoyen rattaché à l'agglomération,
- La création d'une nouvelle Direction « Territoires, Citoyenneté et Coopérations » afin de :
  - o Mener, et le cas échéant ajuster, le projet de territoire de l'agglomération
  - o Faire vivre le projet d'administration, et se saisir de nouveaux enjeux comme l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, ...
  - o Structurer le lien avec les communes et co-construire avec elles le Pacte de gouvernance
  - o S'inscrire dans les prochaines contractualisations avec l'Etat, la Région, l'Europe (période 2021-2027)
  - o Penser nos services publics et surtout leur accessibilité, pour répondre au mieux aux besoins des usagers
  - o Gagner en transversalité dans la façon de mener nos politiques publiques
  - o Concrétiser la participation citoyenne et diffuser une culture de la mobilisation citoyenne
  - o Renforcer les relations entre l'agglomération et les EPCI voisins, les partenaires institutionnels, voire les partenaires d'autres territoires internationaux dans le cadre de coopérations européennes et internationales
  - o Etre plus robuste dans notre gouvernance et la vie institutionnelle

## ENJEU 2022 – CONTRACTUALISATIONS

L'année 2022 sera marquée par plusieurs discussions relatives à la relance économique, en particulier autour de nouveaux dispositifs de contractualisations.

L'Etat a lancé les CRTE (contrat de relance et de transition écologique).

Parallèlement, le Conseil régional va engager la préparation de ses prochaines contractualisations régionales avec l'élaboration d'un « **pacte** » avec les territoires, qui se déclinera ensuite en soutien (conventions de partenariat) thématiques ; la Région souhaite, dans cette nouvelle politique contractuelle, renforcer la péréquation entre les territoires, et le soutien à la transition écologique.

Enfin, le Conseil départemental est en cours de redéfinition de son Contrat de territoire.

Dans ce contexte, l'agglomération devra se mobiliser pour construire, avec les communes, les déclinaisons opérationnelles de notre projet de territoire à traduire dans ces différentes contractualisations.

### Nos orientations pour 2022 :

- La déclinaison du volet 1 du Pacte de Gouvernance et la mise en œuvre de son volet 2, notamment autour des travaux préparatoires à la mise en œuvre d'une « coopérative de services » avec les communes : dans la droite ligne du schéma de mutualisation, mais également des services communs existants, comme des attentes exprimées par les communes pour mieux partager des compétences expertes, il s'agira en 2022, de travailler de concert à la mise en œuvre de dispositifs adaptés, et partagés.
- Poursuivre les coopérations avec les communes, dans la relation plus directe aux usagers, au travers de « Maisons de l'agglomération », comme du réseau technique associant la direction de l'agglomération et les secrétaires et directions des communes.
- La création d'un partenariat nouveau avec la Communauté de Communes du Kreizh Breizh, et de Poher Communauté, autour de sujets communs.
- Actualiser le Pacte Financier et Fiscal de l'agglomération, notamment pour redonner des perspectives à la politique des Fonds de concours, en cohérence avec les nouvelles politiques contractuelles de la région, du Département et les financements de l'Etat (DETR, DSIL, Appels à Projets, ...)

*Concernant les dynamiques associatives*, l'agglomération a souhaité construire un partenariat singulier avec la vie associative. Ainsi, en 2021, l'agglomération

- A poursuivi l'animation d'un comité de pilotage avec les acteurs associatifs.
- A réalisé un diagnostic de la vie associative, permettant de mieux cerner les attentes des associations, a fortiori dans le contexte de crise sanitaire
- A engagé des formations actions mobilisant à la fois des bénévoles associatifs et des élus locaux.
- A poursuivi son soutien à la vie associative, au travers de ses subventions (1.5M€ en 2021), qu'elle a maintenu pendant la crise sanitaire, et en maintenant un dialogue avec elles en vue d'un partenariat renforcé et transparent.

### Nos orientations pour 2022

- La poursuite du soutien aux emplois associatifs
- La poursuite des formations-actions engagées en 2021
- Organisation des assises des associations (première édition en septembre 2019)
- Après sa phase d'installation en 2021, la première année d'existence du Conseil citoyen, qui se saisira de premiers sujets de travail